



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 26 juin 2024

## OBJET :

DE-24-06-1-39) CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE AVEC SOLIHA  
VINCENNES

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240626-lmc1H11996H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 28/06/2024  
Date de Publication : 28/06/2024

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ;

Considérant que l'association *Soliha Vincennes* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant le souhait de la Ville de continuer à apporter son soutien à cette association dont l'objet statuaire est de lutter par tous les moyens pour l'amélioration de l'habitat à Vincennes, notamment en apportant une aide aux occupants de logements défectueux, il convient de signer une convention d'objectifs annuelle avec l'association *Soliha Vincennes* ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 19 juin 2024,

### DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle avec l'association *Soliha Vincennes*.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***